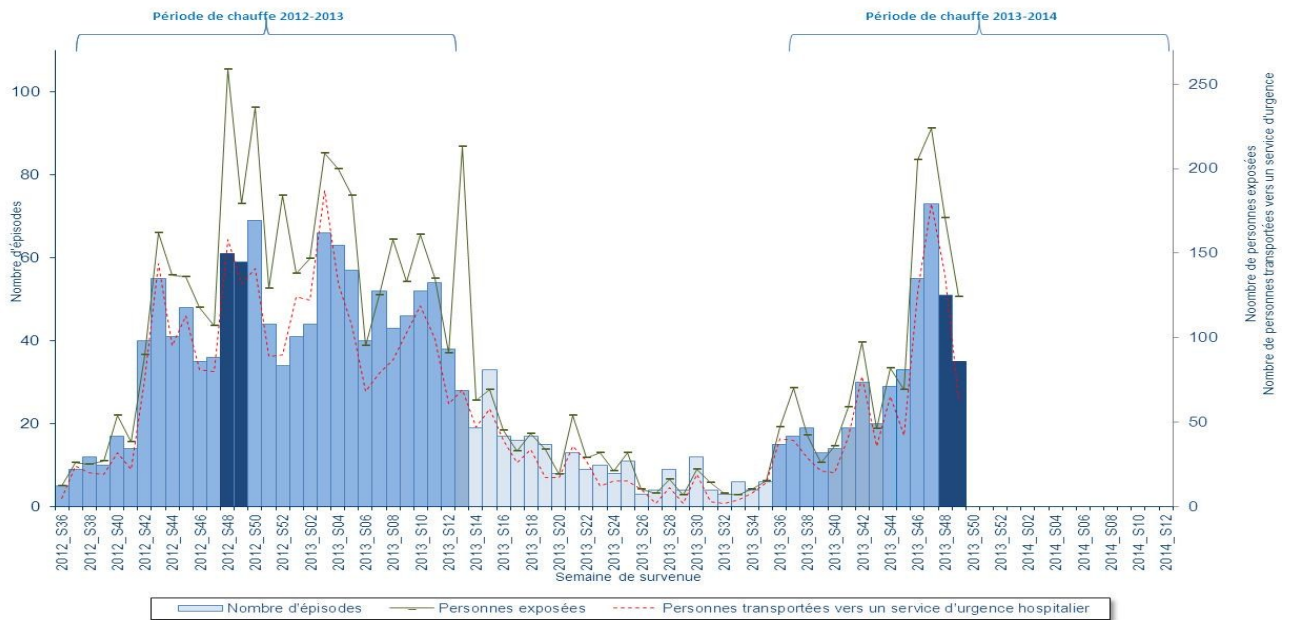


Un épisode collectif d'intoxication au CO est survenu lors d'un concert organisé dans une église impliquant une quarantaine de personnes. Selon les informations disponibles au moment du signalement, un chauffage au gaz serait à l'origine des émanations de CO.

Toute personne ayant connaissance d'une intoxication au CO, suspectée ou avérée, à l'exclusion des intoxications par incendie, la signale à l'Agence Régionale de Santé (ARS) ou au Centre Antipoison et de Toxicovigilance (CAPTV) qui recueille les premières informations sur les personnes concernées et les circonstances de survenue pour déclenchement des enquêtes médico-environnementales par les services compétents.

LE SYSTÈME DE SURVEILLANCE

Figure 1 Répartition hebdomadaire (depuis le 1^{er} septembre 2012) du nombre d'épisodes d'intoxication au CO, suspectés ou avérés et du nombre de personnes exposées et transportées vers un service d'urgence hospitalier.



Depuis le 1^{er} septembre 2013,

- 421 signalements ont été transmis impliquant 1 294 personnes dont 913 ont été prises en charge par un service d'urgence hospitalier et 214 dirigées vers un service de médecine hyperbare.

Au cours des deux dernières semaines,

- 86 signalements ont été transmis recensant 295 personnes exposées à des émanations de CO dont 201 ont été transportées vers un service d'urgence hospitalier. Le nombre de signalements d'intoxication est inférieur à celui observé au cours des deux semaines de la période de chauffage précédente (121 signalements impliquant 438 personnes). Trois décès accidentels par intoxication au CO sont survenus au cours des deux dernières semaines en lien avec un dysfonctionnement d'une installation raccordée (poêle ou chaudière).

Les intoxications au CO en lien avec un groupe électrogène

Depuis le 1^{er} septembre 2013, l'utilisation inappropriée en milieu confiné (cave, garage, intérieur d'un local) d'un groupe électrogène a été à l'origine de 43 signalements d'intoxication impliquant 150 personnes dont 109 ont été transportées vers un service d'urgence hospitalier ; 2 personnes sont décédées. Le nombre hebdomadaire d'intoxication au CO par utilisation inappropriée d'un groupe électrogène varie de 1 à 4, à l'exception de la semaine 47. Elle a été marquée par 15 signalements d'intoxication de ce type, principalement dans les zones géographiques concernées par des coupures en alimentation électrique.

Au cours des deux dernières semaines, un signalement d'intoxication collective au CO survenue dans une église a été déclaré. Selon les informations disponibles au moment du signalement, un chauffage au gaz était à l'origine des émanations du CO. Cet épisode s'est produit au moment de la répétition d'une chorale. L'intervention des pompiers pour malaise d'un choriste a permis de détecter la présence de CO exposant 40 personnes.

Depuis le 1^{er} septembre 2013, les régions Nord-Pas-de-Calais, Ile-de-France et Rhône-Alpes ont déclaré respectivement 58, 56 et 51 signalements d'intoxication au CO. Ces signalements représentent moins d'épisodes que l'année dernière dans le Nord-Pas-de-Calais (78 signalements) ou en Ile-de-France (73 signalements).

Au cours des deux dernières semaines, quatre régions ont concentré 42% des signalements. Il s'agissait des régions Nord-Pas-de-Calais (15%), Rhône-Alpes 10%), Ile-de-France (9%) et Centre (7%).

Depuis le 1^{er} septembre 2013, les principaux déclarants ont été,

- Les services départementaux d'incendie et de secours (SDIS) : 49% des signalements ;
- Les services d'urgence hospitalier : 16% des signalements ;
- Les services de médecine hyperbare : 11% des signalements.

Plus de 7 signalements sur 10 ont été transmis par les services d'intervention d'urgence (SDIS et services d'urgence hospitalier ou pré-hospitalier).

DE LA SURVEILLANCE À LA PREVENTION

La direction générale de la santé (DGS) et l'institut national de la prévention et de l'éducation pour la santé (INPES) rappellent les conseils destinés à éviter la survenue d'intoxication au CO :

**Ne jamais se chauffer avec des appareils non destinés à cet usage
(réchauds de camping, fours, braseros, barbecues)**

**N'installez jamais les groupes électrogènes dans un lieu fermé (maison, cave, garage...)
Ils doivent impérativement être placés à l'extérieur des bâtiments.**

Afin de prévenir les risques d'intoxication au monoxyde de carbone dans les lieux de culte, l'INPES a élaboré une affiche rappelant notamment que les panneaux radiants ne doivent fonctionner qu'en période d'occupation des locaux ;

le préchauffage de la salle doit donc être prohibé.

<http://www.inpes.sante.fr/10000/themes/accidents/monoxyde-carbone/outils-information.asp>

MONOXYDE DE CARBONE

Comment prévenir les intoxications dans les lieux de culte ?

Les intoxications au monoxyde de carbone concernent tout le monde.

Les bons gestes de prévention aussi :

- entretenez les appareils de chauffage ;
- si elles existent, maintenez les ventilations en bon état de fonctionnement ;
- panneaux radiants à combustible gazeux : ne les faites fonctionner qu'en période d'occupation des locaux, le pré-chauffage de la salle est interdit ;
- appareils électriques et appareils à combustion raccordés à un conduit de fumée : le pré-chauffage est permis ;
- il est recommandé de doter une des personnes présentes sur les lieux de la manifestation d'un détecteur portable de monoxyde de carbone.



Remerciements à l'ensemble des déclarants (Services départementaux d'incendie et de secours, services d'urgence (pré)hospitaliers, services hospitaliers, médecine libérale d'urgence, etc.) et acteurs du système de surveillance (Cellules interrégionales d'épidémiologie de l'institut de veille sanitaire, Agences Régionales de Santé, Délégations territoriales, Services Communaux d'Hygiène et de Santé, Centres Antipoison et de Toxicovigilance, Laboratoire Central de la Préfecture de Police) pour le signalement, le recueil des données, l'analyse régionale et l'animation régionale du système de surveillance.

Contact : surveillanceco@invs.sante.fr

Pour vous abonner au bulletin de surveillance des intoxications au CO ,

Cliquer sur le lien suivant : <http://www.invs.sante.fr/Dossiers-thematiques/Environnement-et-sante/Intoxications-au-monoxyde-de-carbone> .

cliquer sur [Liste de diffusion en bas de page](#), compléter les informations demandées.

Equipe DSE:

Directrice département santé
environnement
Agnès Lefranc

Responsable unité
toxicovigilance et surveillance
des intoxications
Jean-Michel Thiolet

Chargée de projet
Agnès Verrier

Chargée de projet informatique
Daniela Leprince

Directeur de la
publication :
Dr Françoise Weber
Directrice générale de
l'InVS